



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°50-2024

SEANCE DU : 7 octobre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCACTION

Date : 25/09/2024

Affichée le : 27/09/2024

Transmis le : 27/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 25

Présents : 14

Votants : 19

Pouvoirs : 5

Absents : 6

Etaient présents :	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

LISTE DES DELIBERATIONS**Absents représentés :**

Patricia GOASDOUE pouvoir à Hervé WEIFFENBACH

Patrick RAOULT pouvoir à Michel WATIER

Tatiana D'ANDREA pouvoir à Pierre BEMELS

Sylvie GUIMIOT pouvoir à Françoise GODENNE

Fabien VOLLE ... pouvoir à Aïcha FOURCROIX

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Reynald GARCIA, Serge GHILLEBAERT, Allyson PALLUD, Vincent BRUEL et Laurent COHEN

Secrétaire de séance : Thierry CHAUMERLIAC

Approbation du règlement intérieur de la salle Jeanne d'Arc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la salle Jeanne d'Arc fait partie du patrimoine de la ville de Presles et qu'à ce titre, elle doit veiller à son fonctionnement et organisation,

Considérant que les règlements de fonctionnement visent à définir, d'une part, les droits de la personne accueillie et, d'autre part, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement.

Après avoir entendu les exposés de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le règlement intérieur de la salle Jeanne d'Arc.
- Autorise le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, le 8 octobre 2024

Le Maire,

Céline CAUDRON